



Espace Louis Picard Marguerittes (30320)

**Règlement intérieur pour les Cosplayeurs
DEJA PREINSCRITS aux concours Cosplay de la JAPANDO!**

Les Cosplayeurs DEJA PREINSCRITS au concours Cosplay bénéficient de dérogations spécifiques.

1) Le Cosplayeur PREINSCRIT au concours de Cosplay bénéficiera d'un tarif préférentiel d'entrée à la JAPANDO !, valable UNIQUEMENT pour lui.

2) Le Cosplayeur PREINSCRIT au concours Cosplay pourra entrer dans le festival avec ses accessoires du concours Cosplay, même si la matière est :

- En métal, mais AUX ARÊTES NON TRANCHANTES NI POINTUES (katana, épée, shuriken, batte de baseball ...)

- De type airsoft, mais la réplique devra être **non-chargée**, et **le costume ne pourra être porté que lors du passage sur la scène** (prévoir un sac de rangement/transport) **ou pour aller faire des photos sur le stand FOZUKA**

- En matière synthétique rigide, mais AUX ARÊTES NI TRANCHANTES NI POINTUES (polyester, worbla, PVC)

En cas de refus d'un agent de contrôle, faites appel à un staff de l'organisation de la JAPANDO !

3) Par contre, **tout accessoire liquide** (peinture, produits toxiques et salissant), **sous-pression** (bombe lacrymogène, aérosol de peinture) ou de type **volatile** (paillette, confetti) **n'est pas autorisé** pour votre prestation sur scène, et il ne sera donc pas autorisé dans l'enceinte du festival.

4) Le Cosplayeur PREINSCRIT au concours Cosplay devra présenter à l'accueil muni d'une pièce d'identité pour bénéficier du tarif préférentiel et obtenir le bracelet correspondant.

5) Ce bracelet permettra de rentrer de sortir librement dans le salon.

6) Le Cosplayeur PREINSCRIT au concours Cosplay devra se rendre rapidement sur le stand "Cosplay" pour :

- Valider sa présence au concours de Cosplay

- Y déposer ses accessoires Cosplay, prévu pour sa prestation (pour ceux qui en disposent, bien sûr)

7) Le Cosplayeur PREINSCRIT au concours Cosplay ne devra utiliser ses accessoires Cosplay soumis à dérogation que lors de son passage sur scène.

8) Tout Cosplayeur PREINSCRIT au concours Cosplay qui ne respectera pas les articles ci-dessus sera rappelé à l'ordre, et en cas de récidive, l'organisateur se réserve le droit de l'exclure du festival, cela sans contrepartie ou remboursement de quelque nature que ce soit.

9) En accédant au festival, le Cosplayeur autorise l'organisateur AIKIDO MARGUERITTES à utiliser gratuitement son image pour un usage promotionnel ou commercial gratuit ou payant pour une durée illimitée sur tout support existant.

10) L'organisateur s'engage à utiliser votre image sans aucun but de porter atteinte à votre intégrité physique et morale

Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'organisateur du JAPANDO! AIKIDO MARGUERITTES